

LEXICOLOGIE DIFFÉRENTIELLE ET APPROCHE DES USAGES AFRICAINS OU OCÉANIENS DE LA LANGUE FRANÇAISE*

*Mireille Darot

Université Paris III Sorbonne Nouvelle

En introduction, je voudrais souligner que c'est en tant qu'utilisatrice d'ouvrages de lexicologie différentielle que je ferai les quelques remarques qui suivent. Etroitement liées à l'enseignement que je dispense actuellement à Paris III, ces remarques seront autant d'occasions de rendre hommage à Suzanne Lafage qui a initié cet enseignement des usages du français en francophonie dans le cursus de Lettres modernes de cette université de la Sorbonne Nouvelle où, désormais et de la façon la plus institutionnelle qui soit, l'enseignement de la langue et de la littérature françaises est envisagé dans sa diversité francophone.

1. Limites des apports de la lexicologie différentielle sans connaissance du terrain

Tout d'abord, je voudrais faire part de certaines difficultés rencontrées lorsque m'appuyant sur des ouvrages de lexicologie différentielle, je présente à mes étudiants les spécificités d'un usage francophone. Si je n'ai aucune connaissance du « terrain », ce qui est mon cas pour l'Afrique subsaharienne, je suis incapable de répondre aux questions que me posent les étudiants concernant les relations qu'entretiennent les particularités lexicales que je leur présente avec les lexèmes du français dit standard, puisque, en tant que comparants permettant de fonder l'apparition de ces particularités, ces lexèmes du français standard ne sont pas mentionnés dans ces inventaires, selon les critères que se donne la lexicologie différentielle.

J'en donnerai pour illustration un exemple concernant l'usage du français en Nouvelle-Calédonie, lequel m'est assez familier puisque je fus de 1989 à 1993 maître de conférences à l'Université française du Pacifique à Nouméa. Et, dorénavant, dans mes explications, j'appliquerai la norme endogène de cet usage francophone en utilisant *calédonien* et non pas *néo-calédonien*, ainsi que *Calédonie* et non pas *Nouvelle-Calédonie*, lesquels correspondent à la norme exogène du français standard (Darot, 1997).

Ainsi, parmi les nombreux emprunts qu'a faits le français calédonien à l'anglo-australien, notamment pour dénommer les realia de l'élevage extensif de bovins sur la côte ouest de la Grande-Terre (Glasgow, 1968), *creek* est-il relevé comme particularité lexicale (Pauleau, 1992, 1995) pour désigner les cours d'eau de la Grande Terre (Atlas, 1989), dénomination calédonienne référant à la grande île du territoire de Nouvelle-Calédonie par opposition aux îles Loyauté et à l'île des Pins.

Parler de ces cours d'eau, en Calédonie, en employant *rivière*, *fleuve*, *torrent* est perçu comme un usage *zoreille*, celui du français de la *Métropole* comme on dit sur le *Territoire* (Darot, 1997). En effet, *rivière*, *fleuve*, *torrent* n'y sont disponibles que dans un écrit essentiellement scolaire, comme celui des cours de géographie de l'enseignement primaire : «Les fleuves de la France». Or, pour une identité *zoreille* comme la mienne, certains *creeks* calédoniens, tels les *torrents* des montagnes du Massif Central de mon enfance, cascadedent le long de la Chaîne de la Grande Terre comme la Tiwaka, d'autres, tels des *rivières*, comme la Dumbéa, serpentent au milieu des plaines de la côte ouest de la Grande Terre, d'autres enfin ont l'apparence de *fleuves* à l'embouchure majestueuse comme la Ouiaème sur la côte nord-est de la Grande Terre.

Aussi, en raison même de ses principes d'élaboration d'un corpus, la lexicologie différentielle renseigne-t-elle peu le lecteur (francophone natif ou d'adoption) sur les relations qu'entretiennent, dans un usage donné, les lexèmes du français standard et de l'usage francophone décrit.

2. Données de la lexicologie différentielle et langue française

Lorsqu'on examine les traits de signification de *fleuve*, *rivière*, *torrent*, par opposition à ceux de *creek*, comme dans le cadre d'une analyse sémique, on observe que ces lexèmes de la norme exogène au français calédonien, *fleuve*, *rivière*, *torrent*, sont en quelque sorte des hyponymes du lexème de la norme endogène au français calédonien, *creek*, si ce n'est que cette relation d'hypéronymie ne peut être envisagée qu'abstraitement par rapport à la langue française puisqu'elle ne se réalise actuellement dans aucun de ses usages.

Non seulement, les données que nous offrent les inventaires de lexicologie différentielle accroissent de manière vertigineuse la complexité de la variation au sein de la langue française, variation qui s'observe déjà dans le français métropolitain, hexagonal, ne serait-ce que dans le contraste entre l'usage d'un français dit courant et celui des discours de spécialités, variation qui complique sérieusement les analyses structurales du sens (Lehmann, 1998 ; Mortureux, 1997). Mais encore, ces attestations de la diversité des usages francophones nous conduisent à penser la langue française comme un ensemble de potentialités dont les réalisations locales contribuent à fonder des identités singulières au sein de la francophonie (Pauleau, 1994, 1997 ; Darot, 1998, 2001).

3. Invariants dans la variation du français en francophonie

3.1. Extension du vocabulaire maritime

La lecture des inventaires de particularités lexicales permet d'observer un certain nombre de similitudes entre des usages francophones fort divers, comme l'extension de l'usage des termes de marine : *chavirer* pour « renverser » ou encore *débarquer* pour « descendre de n'importe quel mode de transport » : je citerai de mémoire cet avertissement donné par ma voisine calédonienne à ma fille « Attention ! Tu vas chavirer ton bol ! » et cette prise de congé de touristes québécois m'avertissant qu'ils allaient interrompre notre conversation engagée dans

un wagon de la ligne 1 du métro parisien : « C'est la station Palais-Royal ! Faut débarquer ! ».

Ainsi, à travers ses attestations quotidiennes en francophonie, de l'océan Atlantique (Québec), à l'océan Indien (Réunion) jusqu'à l'océan Pacifique (Nouvelle-Calédonie), cette extension du vocabulaire maritime réactualise d'une certaine manière la motivation sémantique d'une dénomination, celle de *l'outre-mer*, qui pourrait paraître destinée à l'obsolescence en raison de sa connotation coloniale (liée à l'histoire de la *France d'outre-mer*) qui la rend « politiquement incorrecte » aux yeux de certains locuteurs francophones.

3.2. Statalismes

La consultation des ouvrages sur les particularités lexicales du français au Maroc, en Algérie, en Tunisie (Queffélec, 2000, 2002, 2004) permet de dégager un certain nombre de régularités sur l'usage de la langue de l'ancienne puissance coloniale après plus de quarante ans d'indépendance.

De manière prévisible, le changement de dénomination administrative ayant une valeur symbolique d'indépendance, on relève des « statalismes » (Knecht, 1996), utilisés notamment dans le découpage administratif du territoire national, comme *wilaya* en Algérie et au Maroc, *gouvernorat* en Tunisie, lesquels sont à peu près l'équivalent d'un département français. On ne manquera pas de comparer cette variation maghrébine des statalismes avec celle que connaît le français en usage dans les pays européens de la francophonie du Nord, comme par exemple *bourgmestre* en Belgique (Bal, 1994, 1997), *maire* en France ou encore pour les autorités cantonales de la Suisse romande : *parlement* (canton du Jura), *grand conseil* (canton de Vaud) pour le niveau législatif ; *gouvernement* (canton du Jura), *conseil d'état* (canton de Vaud) pour le niveau exécutif (Knecht, 1996).

Ainsi, la variation des statalismes, liée à l'histoire ancienne ou récente des pays ou régions francophones, semble bien constituer l'un de ces traits de régularité de l'usage du français en francophonie.

3.3. Hybridation

Ces inventaires des particularités lexicales maghrébines présentent un grand nombre d'entrées dans lesquelles les règles de dérivation du français, par l'ajout de préfixes et/ou de suffixes français, sont appliquées à des emprunts, le plus souvent à l'arabe dialectal.

Ainsi en va-t-il de cette particularité lexicale du français algérien à l'origine, adoptée dans tout le Maghreb et depuis peu en France, en raison de la puissance de son évocation d'une réalité tristement contemporaine : celle de ces jeunes chômeurs qui passent leur journée à attendre, un pied appuyé contre un mur : les *hittistes* (*hitt* : « mur » en arabe dialectal). Ou encore de cette particularité lexicale : la *demakhza-nisation* (le fait de s'affranchir du pouvoir central) qui, elle, ne peut qu'être marocaine en raison de l'opposition entre *bled makhzen* (pays obéissant au pouvoir central) et *bled siba* (pays insoumis, refusant de payer les impôts), mise en évidence dans les travaux qui traitent de l'histoire du Maroc.

On pourrait faire remarquer que ces inventaires, essentiellement fondés sur des sources écrites, ne relèvent qu'une infime partie de telles particularités lexicales

qui manifestent la grande créativité verbale des locuteurs maghrébins. Or, les mêmes procédés de néologie lexicale auxquels Suzanne Lafage a donné le nom d'hybridation puisque les codes linguistiques y sont mélangés, ont été mis en évidence dans les inventaires des français d'Afrique où ils apparaissent également avec une fréquence importante (Lafage, 2000, 2002).

Il semblerait donc que l'hybridation, si l'on adopte la terminologie de Suzanne Lafage, caractériserait les usages postcoloniaux de la langue française au Maghreb et en Afrique noire.

3.4. Renouveau postcolonial des emprunts

L'apparition de nouvelles tendances dans l'intégration des emprunts à l'arabe classique et/ou littéral (celui du Coran par rapport à celui des médias pour schématiser) et à l'arabe dialectal (la langue vernaculaire) semble constituer l'un des traits remarquables de l'usage postcolonial du français au Maghreb.

En effet, des termes empruntés à l'arabe classique/littéral sont désormais employés en concurrence avec leurs équivalents empruntés à l'arabe dialectal, lesquels étaient bien attestés dans l'usage du français de l'époque coloniale où ils pouvaient faire l'objet de calques syntaxiques, comme c'était le cas pour la dénomination des fêtes religieuses musulmanes, si bien qu'aujourd'hui on peut relever des synonymes fonctionnant en « triplets » dans leur dénomination, comme c'est le cas pour la fête qui clôture la fin du jeûne du mois de Ramadan :

L'aïd el fitr (littéralement « LE fête LE nourriture », emprunt à l'arabe classique).

L'aïd es-sghir : (littéralement « LE fête LE petit », emprunt à l'arabe dialectal),

La petite fête (calque de l'arabe dialectal respectant les règles du français : genre féminin pour *fête* contrairement à l'arabe dialectal où *fête* est du genre masculin ; antéposition de l'adjectif, contrairement à l'arabe dialectal où l'adjectif est toujours postposé au nom et est précédé de l'article *el* (invariable si le nom est déterminé par cet article).

Il semblerait donc que les politiques d'arabisation (entendues, comme le notent ces inventaires, au sens « d'arabiser en arabe classique », langue maternelle d'aucun Maghrébin, contrairement à l'arabe dialectal) aient eu quelques incidences dans l'usage de ce français maghrébin d'après les Indépendances où l'on peut observer dans certains domaines du lexique une « classicisation » des emprunts que le français fait à l'arabe. Les emprunts à l'arabe dialectal paraîtraient parfois vieillots à certains jeunes locuteurs francophones du Maghreb qui auraient tendance à les remplacer par des emprunts à l'arabe classique.

D'autre part, intégrés dans l'actuel français maghrébin, ces emprunts conservent les marques morphologiques de pluriel de l'arabe dialectal ou classique (le genre masculin se caractérisant par différents schèmes morphologiques de pluriel) ainsi que les traits phonétiques lorsqu'ils sont utilisés à l'oral, ce dont la graphie française ne rend compte qu'imparfaitement. On remarquera que la marque graphique de pluriel du français *s* est ajoutée dans les entrées de ces inventaires qui, respectant l'ordre alphabétique français, les présentent à deux entrées différentes :

Cheikha (forme de singulier féminin en *a*) : artiste à la fois chanteuse et danseuse.

Cheikhates (forme de pluriel féminin en *at*) : artistes à la fois chanteuses et danseuses.

Cheikh (forme de singulier masculin) : responsable administratif d'une tribu ou d'une circonscription urbaine ou rurale.

Chioukhs (forme de pluriel masculin), *chouyoukhs* (forme de pluriel masculin) : responsables administratifs d'une tribu ou d'une circonscription urbaine ou rurale.

Chahid (forme de singulier masculin) : martyr d'une guerre d'indépendance ou d'une guerre sainte.

Chouhadas (forme de pluriel masculin) : martyrs d'une guerre d'indépendance ou d'une guerre sainte.

Cette conservation des traits morphologiques et phonologiques de la langue d'origine distingue ces emprunts, qui occupent une place considérable dans ces inventaires du français du Maghreb, des emprunts à l'arabe (dialectal le plus souvent) qui, d'abord adoptés par l'argot militaire de l'époque coloniale, puis repris dans l'argot métropolitain au cours des XIX^e et XX^e siècles, sont venus s'inscrire dans le registre familier du français hexagonal : *guitoun*, *barda*, *bled*, etc. Les phonèmes de l'arabe sont alors réduits à ceux du français qui leur sont les plus proches, ce qui entraîne, outre la perte d'un certain nombre de distinctions pertinentes en arabe, la disparition de certaines consonnes (uvulaires et pharyngales entre autres) ; les marques de pluriel sont uniquement celles du français : variation morphologique des déterminants à l'oral, marque orthographique de pluriel par l'ajout d'un *s* à l'écrit.

4. Calques sémantiques : un enrichissement de la langue française grâce à l'intégration d'autres cultures

À propos de l'une des catégories des grilles d'analyse des particularités lexicales élaborées par Suzanne Lafage, celle des calques sémantiques, je voudrais, paraphrasant le français calédonien, exprimer un *coup de cœur*. En effet, ces inventaires, élaborés par des chercheurs qui ont une connaissance intime du terrain, sont autant de « Trésors de la langue française » qui nous offrent, dans notre langue, l'occasion d'accéder sans effort à d'autres cultures (Darot, 2002) et qui par le jeu des relations sémantiques enrichissent la polysémie de lexèmes du français standard comme par exemple la métonymie entre *bouche* et *paroles* qui caractérise le français de Côte-d'Ivoire. Cette métonymie serait largement attestée dans des langues parlées en Côte-d'Ivoire (Lafage, 2002), les effets des relations sémantiques paraissant correspondre à des aires culturelles qui recouvriraient des systèmes linguistiques différents (CNRS-TYPOLOGIE, 2004).

Sans intention d'*avoir la bouche sucrée*, et en espérant *parler la même bouche*, je voudrais transmettre à Suzanne Lafage le ravissement des étudiants de Paris III, lorsque je leur présente la vingtaine de locutions figées que l'on trouve dans les numéros 14 et 16 de la revue *Le français en Afrique* (Lafage, 2002, 2003). Et, je voudrais souligner que l'un des points de la variation du français qui est le mieux retenu par les étudiants, vraisemblablement parce qu'il est acquis avec le

plaisir de partager une connivence culturelle, c'est bien celui des calques sémantiques qui témoignent de cette appropriation du français que les travaux de Suzanne Lafage ont mis en évidence.

Je voudrais ajouter que ce phénomène de calque, lié à l'intégration d'autres références culturelles en français, peut, dans certaines situations francophones, dépasser le niveau strictement linguistique des calques sémantiques ou syntaxiques pour atteindre celui de l'organisation du discours. Ainsi, les discours politiques prononcés en français par Jean-Marie Tjibaou dans le cadre de lutte pour l'indépendance de *Kanaky* (Tjibaou, 1997) reprennent-ils certaines des règles rhétoriques du discours coutumier *kanak*, décrites par les ethnologues dans leurs travaux sur la Nouvelle-Calédonie (Darot, 2000).

C'est pourquoi, il me semble que les inventaires de lexicologie différentielle offrent des données appréciables pour tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, s'intéressent à l'interaction des cultures.

5. Légitimation des usages périphériques du français

Pour conclure, je voudrais insister sur l'effet de légitimation qu'a pour un usage francophone la publication d'un inventaire de ses particularités lexicales, ce qui est vraisemblablement à mettre au compte de la relation qu'entretiennent un grand nombre de locuteurs francophones au dictionnaire, en raison de la prégnance de représentations normatives de la langue (« C'est du français si c'est dans le dictionnaire »).

Je me permettrai d'évoquer ici mon expérience personnelle : l'*Inventaire des particularités lexicales du français d'Afrique noire* (IFA, 1983) parut lorsque j'étais formatrice de professeurs de français langue étrangère et langue seconde au B.E.L.C. (Bureau pour l'Enseignement de la Langue et de la Civilisation françaises à l'étranger). Je me souviens qu'il fut tout d'abord accueilli avec des ricanements par la plupart des professeurs de langue française, puis qu'il devint très vite l'objet d'études didactiques diverses dont il est facile de retrouver les traces dans les revues de la profession.

Plus tard, alors que j'étais en poste à l'Université française du Pacifique, j'appris par *radio cocotier*, (le *téléphone arabe* d'autres cieux francophones, le *qu'en dira-t-on* de l'Hexagone) que le français calédonien faisait l'objet d'une enquête dont certains des items étaient repris par les Calédoniens pour tester le degré d'intégration linguistique des *zoreilles* en Calédonie comme j'en fis l'expérience à maintes reprises. Or, il se trouve que tout récemment, ayant eu à donner mon avis sur l'une des communications du dernier colloque de l'association calédonienne « Corail » qui s'est tenu à Nouméa en décembre 2004, j'ai émis des réserves sur la vraisemblance d'une reconnaissance du français calédonien comme langue officielle de ce *Pays d'outre-mer* qu'est la Nouvelle-Calédonie depuis les accords de Nouméa de 1998, étant donné que la politique étrangère ainsi que l'enseignement au niveau universitaire continuent, tout comme lorsque c'était un *Territoire d'outre-mer*, à être sous la tutelle de la République française, pour laquelle ce sont des domaines d'usage exclusif du français standard. J'avoue que mes rappels concernant l'histoire politique de la langue française en France depuis l'ordonnance de Villers-Cotterêt (1539) n'ont guère ébranlé les convictions de la communicante qui a persisté dans sa

proposition, ce qui me semble une preuve qu'en quinze ans, l'usage calédonien du français a définitivement acquis une valeur de symbole de l'identité calédonienne (Pauleau, 1997).

Conclusion coutumière

Pour terminer en *faisant coutume* comme il se doit, en référence à cette culture océanienne que le français calédonien exprime à travers certaines de ses particularités lexicales, je dirai que je ne pouvais deviner, lorsque j'appris en Calédonie qu'une enquête sur les particularités lexicales du français calédonien était menée par une doctorante calédonienne de Paris III, que celle-ci deviendrait une amie chère à mon cœur et qu'elle me conduirait jusqu'à Suzanne Lafage. Je ne savais pas alors qu'en quelque sorte je suivrais un *chemin coutumier* qui prendrait des formes universitaires dans l'observation de ses règles de cheminement tout en conservant ses valeurs océaniques de respect et d'affection que cet article, dans sa forme universitaire de *discours coutumier*, me donne l'occasion d'exprimer une fois encore à Suzanne Lafage.

Bibliographie

- ATLAS DE NOUVELLE-CALEDONIE (1989). Ouvrage collectif, Editions du Cagou, Hachette Calédonie, Nouméa, Nouvelle-Calédonie, (Les cours d'eau p. 22-23).
- BAL Willy, DOPPAGNE Albert, GOOSE André, HANSE Joseph, LENOBLE-PINSON Michèle, POHL Jacques, WARNANT Léon. (1994). *Inventaire des particularités lexicales du français en Belgique*. Duculot, Louvain-La-Neuve.
- BAL Willy, KLIKENBERG Jean-Marie, GOOSE André, WILMET Marc (1997). *Le français en Belgique : une langue, une communauté*. Duculot, Louvain-La-Neuve.
- CHAURAND Jacques éd. (1999). *Nouvelle histoire de la langue française*. Seuil, Paris.
- CNRS-FÉDÉRATION DES TYPOLOGIES ET UNIVERSAUX LINGUISTIQUES (2004) : *Typologie des rapprochements sémantiques*, Table ronde, 3 décembre 2004, Paris, 44 rue de l'amiral Mouchez, 75014.
- DAROT Mireille, PAULEAU Christine (1992). « Tabou et français calédonien : un exemple de variation du français en francophonie » in *Langage et société*, n°62, décembre 1992, Paris, p. 27-52.
- DAROT Mireille, PAULEAU Christine (1993). « Situation du français en Nouvelle-Calédonie » in De Robillard Didier, Beniamino Michel éd., *Le français dans l'espace francophone* tome 1, Champion, Paris, p. 283-294.
- DAROT Mireille (1995). « Le français calédonien : Mine et francophonie » in Fattier Dominique et Gadet Françoise éd., *Situations du français*, LINX n°33, décembre 1995, p. 87-99.
- DAROT Mireille (1996). « Les noms de minerai : Particularités du français calédonien et histoire industrielle » in Angleviel Frédéric éd., *Du Caillou au Nickel, Contribution à l'archéologie industrielle de la Province Sud*,

- Université française du Pacifique-Centre de documentation pédagogique, Nouméa.
- DAROT Mireille (1997). « *Calédonie, Kanaky ou Caillou ? Implicites identitaires dans la désignation de la Nouvelle-Calédonie.* » in *Mots*, n°53, décembre 97, p. 8-25.
- DAROT Mireille (1998). « *Les petits mineurs du Caillou : le français et la mine en Nouvelle-Calédonie* » in QUEFFELEC éd., *Le français en Afrique n°12 Francophonies. Recueil d'études en hommage à Suzanne Lafage*, p. 105-115.
- DAROT Mireille (2000). « Traduction en français d'une rhétorique autochtone : discours coutumier kanak et discours pour l'indépendance de Kanaky » in BACCOUCHE Taïeb, CLAS André, GROSS Gaston, MEJRI Salah éd., *La traduction : Théories et pratiques*, Publications de l'ENS, Tunis.
- DAROT Mireille (2001). « L'ôngin ! Interjection du français calédonien et stéréotype identitaire » in BOUCHER Karine éd., *Hommages à Suzanne Lafage*, Presses de la Sorbonne Nouvelle, Paris.
- DAROT Mireille (2002). « Enseignement de la langue française en Francophonie : intérêt et enrichissement pour des étudiants français » in *Bilinguisme Traduction et Francophonie*, Actes du Colloque du 27-28 septembre 2001, IX^e sommet de la francophonie, Université Saint Esprit de Kaslik, Kaslik, p. 215-226.
- ETRE CALDOCHE AUJOURD'HUI (1994). Ouvrage collectif, édition Ile de Lumière, Nouméa, Nouvelle-Calédonie.
- GLASGOW Jeannette (1998). *Le vocabulaire de l'élevage en Nouvelle-Calédonie : Etude de français régional*. Thèse de Doctorat d'université, Université des Lettres et Sciences humaines, Paris.
- IFA (1983). Équipe IFA : *Inventaire des particularités lexicales du Français en Afrique noire*, AUPELF, Québec.
- KNECHT Pierre (1996). « La Suisse romande : aspects d'un paysage francophone conservateur » in DE ROBILLARD Didier, BENIAMINO Michel éd., *Le français dans l'espace francophone tome 2*, Champion, Paris, p.759-770.
- LAFAGE Suzanne (1985). *Français parlé et écrit en pays Ewé, sud Togo*. SELAF, Paris.
- LAFAGE Suzanne, BOUCHER Karine (2000) : *Le lexique du français au Gabon Entre tradition et modernité* in *Le français en Afrique n°14* CNRS, Université de Nice (accessible sur le site : www.unice.fr/ILF-CNRS/ofcaf/14)
- LAFAGE Suzanne (2002-2003). *Le lexique français de Côte d'Ivoire : Appropriation et créativité* in *Le français en Afrique n°16 et 17* , CNRS, Université de Nice (accessible sur le site : www.unice.fr/ILF-CNRS/ofcaf/16)
- LEHMANN Alise. MARTIN-BERTHET Françoise (1998). *Introduction à la lexicologie Sémantique et morphologie*. Dunod, Paris.
- MARCELLO-NIZIA Christiane (1999). *Le français en diachronie : douze siècles d'évolution*. Ophrys, Paris.
- MORTUREUX Marie-Françoise (1997). *La lexicologie entre langue et discours*, SEDES, Paris.

- PAULEAU Christine (1992). *Etude des particularismes lexicaux du français parlé et écrit en Nouvelle-Calédonie : approche polylectale*. Thèse en Sciences du langage, Université Paris III.
- PAULEAU Christine (1994). «Le français calédonien : une valeur identitaire » in *ETRE CALDOCHE AUJOURD'HUI (1994)*, Ouvrage collectif, édition Ile de Lumière, Nouméa, pp 179-185.
- PAULEAU Christine (1995). *Le français de Nouvelle-Calédonie Contribution à un inventaire des particularités lexicales*, EDICEF/AUPELF, Vanves.
- PAULEAU Christine (1997). « Calédoniens et caldoches » in *Mots*, n°53, décembre 97, *La Nouvelle-Calédonie après les accords de Matignon*, Presses de Sciences Po, Paris, pp . 48-65.
- PICOCHÉ Jacqueline, MARCELLO-NIZIA Christiane (1991). *Histoire de la langue française*. Nathan , Paris.
- QUEFFELEC Ambroise, BENZAKOUR Fouzia, GAADI Driss (2000). *Le français au Maroc Lexique et contacts de langue*, Duculot, Bruxelles.
- QUEFFELEC Ambroise, DERRADJI Yacine, DEBOV Valery, SMAALI-DEKBOUK Dalila, CHERRAD-BENCHEFRA Yasmina (2002). *Le français en Algérie Lexique et dynamique des langues*, Duculot, Bruxelles.
- QUEFFELEC Ambroise, (2004). NAFFATI Habiba : *Le français en Tunisie*, in, *le français en Afrique*, n° 19, AUPELF-UREF , Editions Duculot, Bruxelles, Belgique
- TJIBAOU Jean-Marie (1996). *La présence kanak*, édition établie et présentée par Alban BENZA et Eric WITTERSHEIM, Odile Jacob, Paris